

- Concernant les équipements à l'arrêt, s'assurer que des procédures de mise à l'arrêt adéquates et une surveillance appropriée sont mises en œuvre. Pour le redémarrage et la première remise en marche après un arrêt prolongé, veiller à ce que des opérateurs qualifiés effectuent des revues de sécurité avant démarrage et suivent les instructions de remise en marche.
- En cas de modification de l'agencement des stocks et des quantités stockées, s'assurer que les systèmes de protection incendie des bâtiments demeurent adéquates.
- Veiller à ce que les mesures essentielles de prévention des sinistres continuent d'être mises en œuvre, notamment en ce qui concerne les travaux par point chaud, les inspections et mises hors service de la protection incendie et la tenue des locaux.
- Veiller à ce que les opérations essentielles de maintenance électrique et mécanique continuent d'être effectuées, en portant une attention particulière aux dispositifs de sécurité. Identifier les équipements stratégiques affectés par le report de la maintenance planifiée. Évaluer l'impact de ces reports sur le fonctionnement sécurisé de ces équipements et étudier les possibilités d'amélioration des risques.

RESSOURCES UTILES

Vous trouverez des informations complémentaires dans les publications FM Global suivantes :

- [Prévention des sinistres cyber en cas de pandémie - sécurité de l'information : points à contrôler](#)
- [Prévention des sinistres liés aux dommages matériels en cas de pandémie : points à contrôler](#)

Pour en savoir plus sur les différents moyens de prévenir les sinistres sur votre site, consultez les ressources gratuites disponibles sur le site Internet de FM Global : fmglobal.fr. Les assurés FM Global peuvent contacter leur ingénieur de compte.